

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 22 septembre 2026

Sur convocation en date du 16 septembre 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 22 septembre 2026 à 19 h 30, à la Mairie – salle du Conseil – sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle
BLANC Jean Luc
BAUDIER Anne-Cécile
TAPONARD Emmanuel
CONVERT Léonor
JACQUEMET Rodolphe
COULEARD Denys
BURLA NORIS Elina
MICHON Philippe

MORAND Alexis
THERMET Laure
VEUILLET Philippe
MERLE Sandra
VINIERE Michel
MARION Isabelle
DAVID Magalie
EUGENE René Yann
ZOUBIR Stéphanie

BRUNET Myriam
JANODY Patrice
CHATARD Kévin
LAUPRETRE Patrick
PANIS Jean-Luc
PERDRIX Catherine Alexia
PONCETY Benjamin
BERGER Florence

Etaient excusés :

Marie-Françoise BERRODIER a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE
Anja SCHUBERT a donné pouvoir à Jean Luc BLANC

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

ADMISSION EN NON VALEURS DE TITRES DE RECETTES EN RAISON DE CREANCES ETEINTES POUR CLOTURE AVEC INSUFFISANCE D'ACTIF

Entendu le rapport de M. Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire délégué à l'Administration générale et aux Finances

Par courriel reçu le 24 juillet 2026, les services de la Trésorerie de Bourg en Bresse ont adressé à la Commune de Viriat une liste de 2 titres de recettes irrécouvrables pour le budget principal représentant un montant total de 2 816.21 € relatifs à la taxe locale sur la publicité extérieure. Il s'agit de créances éteintes compte tenu d'une insuffisance d'actifs sur de l'entreprise concernée.

Mme le Trésorier de Bourg en Bresse Municipal sollicite l'admission en non-valeur de ces titres

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- admettre en non-valeur une liste de 2 titres de recettes présentée par courriel reçu le 24 juillet 2026 et représentant une somme totale de 2 816.21 €
- noter que les titres seront mandatés au compte 6542
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET

Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE